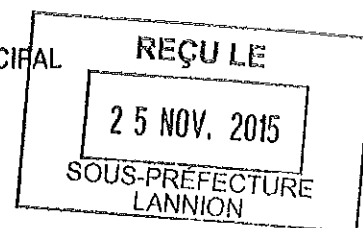


EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE TRÉLÉVERN

Séance du Jeudi 19 Novembre 2015



L'an deux mil quinze, le dix-neuf novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de TRÉLÉVERN, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal de TRELEVERN, sous la présidence de Monsieur François BOURIOT, Maire.

Étaient présents : MM. BOURIOT François, NICOLAS Danielle, DEMIGNY Catherine, ROUMIGUIÈRE Jean-Pierre, CADIN Hervé, LE MAGUER Christophe, LAVIGNE Murielle, VOINOT Jean-Marie, BALCOU Annie, HUET Sylvia, RAGUÉNÈS Marie-Laure, DUGUET Daniel, LECROISEY Françoise et ANDRÉ Jean-Yves.

Absent : ROGER Yann (procuration ROUMIGUIÈRE Jean-Pierre)

Secrétaire de séance : CADIN Hervé

Membres de référence : 15

Membres en exercice : 15

Membres ayant pris part à la délibération : 15

DELIB N° 2015-07-02

Avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) des Côtes d'Armor

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) qui prévoit la mise en œuvre de nouveaux schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI) ;

CONSIDERANT le projet de SDCI des Côtes d'Armor, présenté à la Commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) le 13 octobre 2015 et transmis par Monsieur le Préfet, en date du 13 octobre 2015 afin que le conseil communautaire puisse se prononcer sur les propositions qui le concernent ;

CONSIDERANT la demande d'avis de Monsieur le Préfet notifiée auprès des collectivités territoriales concernées afin qu'elles se prononcent dans un délai de 2 mois à compter de la réception, avis à rendre avant le 15 décembre 2015 (à défaut d'avis dans ce délai, l'avis sera réputé favorable) ;

CONSIDERANT que le SDCI définitif devra être adopté par arrêté préfectoral avant le 31 mars 2016 ;

Dans le cadre du projet de SDCI, il convient d'examiner les propositions impactant directement le territoire de Lannion-Trégor Communauté (communauté, communes, syndicats intercommunaux) :

1. **Au titre de la 1ère partie du projet de SDCI relative aux EPCI à fiscalité propre et portant sur les propositions d'évolution des périmètres des intercommunalités à fiscalité propre (communautés d'agglomération et communautés de communes) :**

Projet n 7 : « Fusion de Lannion-Trégor Communauté – la Communauté de communes du Haut-Trégor – la Communauté de communes de la Presqu'île de Lézardrieux »

Ce projet de fusion s'inscrit dans les principes suivants du projet de schéma à savoir :

- la volonté de renforcer les pôles structurants majeurs du département constitués par les villes centres,

- le renforcement de la dynamique et la complémentarité des territoires littoraux et ruraux tout en visant à développer les forces de chacun des territoires et à maintenir une solidarité démographique et financière entre eux,
- les regroupements opérés par bloc d'EPCI actuels (en lien avec les bassins de vie, aux périmètres des EPCI et des SCoT ou aux aires urbaines).

Il convient de préciser que les demandes individuelles d'ajustement des représentants de certaines communes proposant des options différentes du projet de schéma, seront examinées dans un second temps, après délibérations des conseils municipaux concernés et avis de la CDCI à compter de la mi-décembre.

Ce projet regroupe 60 communes, représentant 100 058 habitants (population municipale INSEE au 01/01/2015, soit 104 104 en population totale) et d'une superficie de 904 km². Il comprend :

- la Communauté de communes de la Presqu'île de Lézardrieux (8 091 habitants – 7 communes) qui se situe en dessous du seuil des 15 000 habitants,
- Lannion-Trégor Communauté (76 286 habitants – 38 communes) qui a successivement évolué en 2014 (Beg Ar C'hra et Perros-Guirec) et en 2015 (Centre Trégor),
- la Communauté de communes du Haut-Trégor (15 680 habitants – 15 communes).

Le projet de schéma précise que « la ville de Lannion constitue un pôle central en matière d'emplois, de santé (hôpital et cliniques), enseignement secondaire (4 000 élèves) et supérieur (1 600 étudiants).

La technopole Anticipa concentre plus de 6 000 emplois, dont 3 500 dans le secteur de la recherche. Le pôle de compétitivité Images et réseaux est installé à Lannion, siège d'entreprises de taille internationale (Alcatel, Orange...).

De nombreux services sont implantés : aéroport, gares, CAF, CPAM, MSA, pôle emploi.

Regrouper ces territoires permet de réunir sous un même EPCI toute la partie littorale du nord-ouest du département, avec des enjeux environnementaux et touristiques communs au Trégor et disposer d'une complémentarité auprès des zones rurales au sein du même pays et du même SCoT. »

2. **Au titre de la 2^{ème} partie du projet du SDCI portant sur des propositions de rationalisation des syndicats**, il est proposé la dissolution de syndicats intercommunaux ou syndicats mixtes fermés dans différents domaines.

Le CONSEIL MUNICIPAL, PAR 12 VOIX POUR ET 3 VOIX CONTRE

DONNE

un avis favorable sur le projet de fusion n° 7 « Fusion de Lannion-Trégor Communauté – la Communauté de communes du Haut-Trégor – la Communauté de communes de la Presqu'île de Lézardrieux » sous réserve de l'accord des communes concernées des communautés de communes du Haut-Trégor et de la Presqu'île de Lézardrieux et sous réserve du maintien de la continuité territoriale.

AUTORISE

le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Le CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE

S'ABSTIENT

sur les différentes propositions de rationalisation des syndicats.

Ainsi fait et délibéré à TRELEVERN, les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme,

Le Maire

Rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité et publication en date du 20 Novembre 2015

Le Maire,
François BOURIOT

F. Bouriot

